



Règlement du jeu « Des bulles pour les fêtes » 2020

Article 1 :

L'ACA de la CCMP organise un jeu-concours intitulé « **Des bulles pour les fêtes** ».

Article 2 :

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement est disponible auprès des adhérents de l'ACA CCMP participant à l'opération. Il peut aussi être adressé à titre gratuit à toute personne ayant plus de 18 ans qui en fait la demande à l'Association, à l'adresse mail ci-dessous.

Article 3 :

Le jeu se déroulera du **jeudi 10 au jeudi 24 décembre 2020**. Pendant cette période les commerçants participants attribueront à leurs clients ou à toute personne en faisant la demande, un ticket à gratter. [Le ticket devra être gratté immédiatement en présence du commerçant.](#)

Article 4 :

Si le grattage fait apparaître un ou deux cadeau(x), un lot sera remis à la personne présentant le ticket. Son nom et sa commune de résidence seront inscrits sur une affichette mise en évidence dans le local commercial.

Article 5 :

Les lots gagnés ne peuvent être échangés contre leur valeur en numéraire. Les gagnants autorisent la publication dans la presse locale ainsi que chez les commerçants participants, de leurs nom et adresse et des éventuelles photos qui seront faites.

Article 6 :

Les adhérents de l'ACA CCMP ne peuvent pas participer au jeu-concours.

Article 7 :

Le jeu est ouvert à toute personne ayant plus de 18 ans.

Le conseil d'administration de l'ACA CCMP réglera, sans recours possible, les éventuels litiges liés à l'application de ce règlement.